



NAETISL

National Association of
Educational Translators and
Interpreters of Spoken Languages



MODDC

Missouri
Developmental
Disabilities Council

APPRENANTS DE L'ANGLAIS EN SITUATION DE HANDICAP : *Guide à l'intention des parents*

Le financement du projet de soutien à l'accès linguistique dans les écoles du Missouri, fourni par le conseil du Missouri pour les handicaps développementaux, a été soutenu par l'administration pour la vie en communauté (ACL), le département américain de la santé et des services sociaux (HHS) dans le cadre d'une aide financière totale de 1 361 246 dollars, financée à 100 % par l'ACL et le HHS. Le contenu est celui de l'auteur ou des auteurs et ne reflète pas nécessairement les opinions officielles ni l'approbation de l'ACL/HHS ou du gouvernement américain.



naetisl@gmail.com

NAETISL



Follow us



MODDC



moddc@moddcouncil.org



www.naetisl.org

www.moddcouncil.org





Apprenants de l'anglais en situation de handicap : Guide à l'intention des parents

Qui sont les apprenants de l'anglais (English Learners ou EL) ?

Les élèves allophones sont des élèves dont la langue maternelle n'est pas l'anglais et qui développent leurs compétences linguistiques en anglais tout en suivant leur scolarité. Les établissements scolaires proposent des services de soutien linguistique pour aider ces élèves à apprendre l'anglais et à réussir dans les matières scolaires.

Une personne apprenant l'anglais peut-elle aussi avoir un handicap ?

Oui. Certains élèves allophones présentent des handicaps qui affectent leur apprentissage, leur communication, leur motricité, leur santé, leur vision, leur audition ou leur comportement. Ces élèves sont parfois appelés « élèves à double identification », car ils ont droit à la fois à un soutien linguistique en anglais et à des services d'éducation spécialisée.

Comment les écoles déterminent-elles si un élève apprenant l'anglais a un handicap ?

Les écoles doivent veiller tout particulièrement à distinguer les effets d'une maîtrise limitée de l'anglais des signes d'un éventuel handicap.

Avant de procéder à des tests de dépistage des handicaps, les écoles :





- examinent les antécédents linguistiques et les progrès de l'élève en anglais
- tiennent compte de la durée pendant laquelle l'élève a reçu un enseignement en anglais
- observent la réussite de l'enseignement dispensé à la fois en anglais et dans la langue maternelle de l'élève

Si l'élève éprouve des difficultés dans les deux langues, l'école peut procéder à une évaluation en éducation spécialisée dans la ou les langues que l'élève comprend le mieux.

Quels types d'évaluations sont utilisés ?

Les évaluations peuvent comprendre :

- des évaluations cognitives et scolaires
- des tests d'orthophonie et de langage (dans les deux langues, si possible)
- des observations en classe
- les points de vue des parents, des enseignants et du personnel bilingue

Tous les tests doivent être équitables, adaptés au contexte culturel et non biaisés envers les élèves allophones.

Quels services un élève doublement identifié peut-il recevoir ?

Ces élèves peuvent recevoir :

- un enseignement en développement de la langue anglaise (English language development ou ELD) par un enseignant d'anglais langue seconde (English as a Second Language ou ESL) ou un enseignant bilingue
- des services d'éducation spécialisée, tels que l'orthophonie, l'ergothérapie ou l'enseignement spécialisé





- des accommodements, comme du temps supplémentaire, des supports visuels ou des aides bilingues.

L'équipe du programme d'éducation individualisée (IEP), qui comprend les parents, décide des services d'apprentissage de l'anglais langue seconde (ESL) et des services d'éducation spécialisée que l'élève recevra, ainsi que des modalités de leur prestation. Ces deux ensembles de services doivent être coordonnés afin que l'élève puisse apprendre efficacement dans les deux domaines.

¿Quién brinda estos servicios?

Qui est responsable de la prestation de ces services ?

L'équipe d'éducation spécialisée et le personnel du programme d'apprentissage de l'anglais partagent cette responsabilité.

Ils travaillent ensemble pour planifier et dispenser un enseignement qui soutient à la fois l'apprentissage de la langue et les besoins d'apprentissage individuels de l'élève.

Quel est le rôle des parents ?

Les parents jouent un rôle important en :

- communiquant des informations sur le bagage linguistique et les points forts de leur enfant
- participants aux réunions du programme d'éducation individualisée (Individualized Education Program ou IEP)
- posant des questions et exprimer leurs points de vue sur les services et les objectifs
- soutenant l'apprentissage dans la langue maternelle ainsi qu'en anglais — les deux langues sont précieuses !

Que contient un IEP pour un élève apprenant l'anglais ?

L'IEP devrait :

- décrire comment les besoins linguistiques de l'élève affectent sa participation à l'enseignement





- inclure des objectifs à la fois pour le développement linguistique et la réussite scolaire
- préciser les services qui seront fournis et les personnes qui assureront leur prestation
- indiquer comment l'école mesurera les progrès et les communiquera aux familles

Que faire si les parents ont besoin d'informations dans leur langue maternelle ?

Les écoles doivent, dans la mesure du possible, retenir les services d'interprètes pour les réunions et traduire les documents (comme les IEP, les rapports d'évaluation et les avis) dans la langue de préférence de la famille.

Les parents ont le droit de comprendre et de participer pleinement aux décisions concernant leur enfant.

Comment les parents peuvent-ils soutenir leur enfant à la maison ?

- En continuant à utiliser et à développer la langue maternelle à la maison — cela facilite l'apprentissage de l'anglais.
- En communiquant régulièrement avec les enseignants et les spécialistes
- En favorisant la lecture, la conversation et l'apprentissage dans les deux langues
- En célébrant les progrès à petits pas — l'apprentissage et le développement du langage prennent du temps

Quels sont les droits des élèves allophones handicapés et de leurs parents ?

Les élèves et les parents ont tous les droits suivants :





- La loi sur l'éducation des personnes handicapées (IDEA) — qui garantit des services d'éducation spécialisée.
- Le titre VI de la Loi sur les droits civiques et la « Every Student Succeeds Act » (ESSA) — qui garantissent l'accès linguistique et l'égalité des chances en matière d'éducation.

Les écoles doivent veiller à ce que les élèves ne soient pas privés de services dans un domaine en raison d'un autre.

Vous avez encore des questions ?

Parlez-en au coordonnateur de l'éducation spécialisée, au coordonnateur de l'apprentissage de l'anglais ou au directeur de votre école. Vous pouvez également contacter le Centre de formation et d'information des parents (Parent Training and Information ou PTI) de votre État pour obtenir une aide gratuitement.

Comment puis-je obtenir de l'aide dans ma langue ?

Demandez les services d'un interprète à l'école de votre enfant ou au bureau du district scolaire. Demandez une traduction des documents écrits si nécessaire. Les informations accessibles à tous les parents du district scolaire devraient également vous être accessibles.

